

Les entreprises et leur organisation

2^{de}

Programme de seconde générale et technologique — BO spécial n°1 du 22 janvier 2019

Une entreprise qui vend pour huit cents millions d'euros n'a pas créé huit cents millions de richesse : elle a d'abord acheté ce qu'elle a transformé. Ce qu'elle ajoute vraiment est un résidu, et tout le chapitre tient dans cette soustraction.

1 Ce qu'une entreprise crée réellement

DÉFINITION

La **valeur ajoutée** est la richesse **réellement créée** par l'entreprise : son chiffre d'affaires diminué de ses **consommations intermédiaires**, c'est-à-dire de tout ce qu'elle a acheté à d'autres pour produire — matières premières, énergie, services achetés. Elle n'est **ni** le chiffre d'affaires, **ni** le bénéfice : elle se situe entre les deux, et c'est elle qu'on additionne pour obtenir la production d'un pays.

$$VA = \text{chiffre d'affaires} - \text{consommations intermédiaires}$$

LE PIÈGE QUI COÛTE LE PLUS DE POINTS

Traiter le chiffre d'affaires d'une entreprise comme la richesse qu'elle produit. — Le chiffre d'affaires compte **tout ce qui a été vendu**, y compris la valeur de ce qui a été **acheté** à d'autres entreprises. L'additionner d'une entreprise à l'autre compterait plusieurs fois la même matière — celle du fournisseur, puis celle du transformateur, puis celle du distributeur. La **valeur ajoutée** existe précisément pour éviter ce **double compte**.

Le réflexe : Avant de parler de richesse créée, **retrancher** ce qui a été acheté ailleurs.

EXEMPLE

Une menuiserie achète pour 500 000 € de bois et de fournitures, et vend pour 800 000 € de meubles. Quelle richesse a-t-elle créée ?

- 1 Les 500 000 € sont des **consommations intermédiaires** : cette valeur existait déjà, créée par le scieur et ses fournisseurs.
- 2 On la retranche du chiffre d'affaires :
 $800\,000 - 500\,000 = 300\,000$
- 3 La menuiserie a donc créé **300 000 €** de richesse — c'est ce montant, et non 800 000 €, qui sera partagé entre salaires, impôts et **profit**.

300 000 € de valeur ajoutée

2 Le partage de la valeur ajoutée

PROPRIÉTÉ

La **valeur ajoutée** se répartit entre trois destinataires principaux : les **salariés**, par les salaires et les cotisations ; les **administrations publiques**, par les impôts liés à la production ; et la **entreprise elle-même**, par ce qui reste — l'excédent, qui servira à rémunérer les apporteurs de capitaux et à **investir**. Ce partage est un enjeu de **conflit** : ce qui va à l'un ne va pas à l'autre, et sa répartition se négocie.

3 Formes juridiques

PROPRIÉTÉ

La forme juridique fixe qui décide, qui prend le risque et jusqu'où. L'entreprise **individuelle** confond largement le patrimoine du dirigeant et celui de l'activité. La **SARL** — société à responsabilité limitée — et la **SAS** limitent la perte des associés à leur apport. La **SA** — société anonyme — est conçue pour réunir de nombreux actionnaires et permet l'appel public à l'épargne. Ce choix n'est donc pas administratif : il détermine le **risque** supporté et le mode de **décision**.

4 Stratégies et innovation

PROPRIÉTÉ

Une **stratégie** de **spécialisation** concentre l'entreprise sur un métier, où elle acquiert une compétence difficile à imiter, au prix d'une **dépendance** à un seul marché. Une **stratégie** de **diversification** répartit le risque sur plusieurs activités, au prix d'une dispersion des moyens. L'**intégration** consiste à internaliser un fournisseur ou un distributeur, pour sécuriser un approvisionnement ou capter une marge.

DÉFINITION

Pour l'économiste **Schumpeter**, l'**innovation** n'est pas l'invention : c'est la **mise en œuvre économique** d'une nouveauté. Il en distingue plusieurs formes — nouveau produit, nouveau procédé de production, nouveau débouché, nouvelle source de matières, nouvelle organisation. Il y voit le moteur du capitalisme, par un mouvement de **destruction créatrice** : l'**innovation** fait disparaître des activités existantes en même temps qu'elle en crée.

Cette formule de **destruction créatrice** est descriptive et non morale. Elle dit que les deux mouvements sont **liés** — le progrès technique supprime des emplois là où il en crée ailleurs —, sans dire que les personnes touchées retrouvent leur situation, ni quand. Confondre le mécanisme et son évaluation est l'erreur d'analyse la plus courante sur ce point.

ANALYSER LA RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE

- ① Relever le **chiffre d'affaires** et les **consommations intermédiaires**.
- ② Calculer la **valeur ajoutée** par différence.
 $800000 - 500000 = 300000$
C'est la seule base légitime pour parler de richesse créée.
- ③ Répartir entre **salariés**, **administrations publiques** et entreprise.
- ④ Calculer la **part** de chacun en pourcentage de la **valeur ajoutée**, jamais du chiffre d'affaires.
- ⑤ Interpréter : une part n'est pas un jugement ; la comparer dans le temps ou entre secteurs avant de conclure.

À VÉRIFIER

- Ai-je retranché les **consommations intermédiaires** avant de parler de richesse créée ?
- Mes pourcentages sont-ils calculés sur la **valeur ajoutée** et non sur le chiffre d'affaires ?
- Ai-je distingué **valeur ajoutée**, chiffre d'affaires et **profit** ?
- Ai-je relié la forme juridique — **SARL**, **SA**, **SAS** — au **risque** supporté ?
- Ai-je distingué invention et **innovation** au sens de **Schumpeter** ?
- Ai-je présenté la destruction créatrice comme un **mécanisme**, sans le juger à sa place ?

À RETENIR

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• VA = chiffre d'affaires – consommations intermédiaires.• La valeur ajoutée n'est ni le chiffre d'affaires ni le profit.• Elle existe pour éviter le double compte d'une entreprise à l'autre.• Elle se partage entre salariés, administrations publiques et entreprise.• Toute part se calcule sur la valeur ajoutée, jamais sur le chiffre d'affaires. | <ul style="list-style-type: none">• SARL et SAS : perte limitée à l'apport. SA : nombreux actionnaires.• Spécialisation : compétence forte, dépendance à un marché.• Diversification : risque réparti, moyens dispersés. Intégration : marge captée.• Schumpeter : l'innovation est la mise en œuvre économique d'une nouveauté.• Destruction créatrice : un mécanisme décrit, pas un jugement porté. |
|--|--|